

Non, domicilié égar Billard, dans leur...
Le Comité a donc envoyé des lettres recommandées à tous les faux électeurs domiciliés chez ces colons notaires.

CE QUE LE COMITÉ A ÉCRIT AUX FAUX ÉLECTEURS
Voici le texte de cette lettre recommandée :
« Monsieur,
« Au nom du Comité qui s'occupe de la révision des listes électorales de Lille sur lesquelles vous êtes inscrit à une adresse qui n'est pas celle de votre domicile, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir quel est exactement votre domicile actuel et dans le cas où vous désiriez être maintenu comme électeur à Lille, et sous les conditions que vous m'indiqueriez, je vous prie de m'en adresser la preuve par un moyen quelconque que vous jugerez convenable. »

« Recevez, avec mes remerciements, mes salutations sincères. »
La lettre recommandée ne peut être remise qu'en mains-propres et elle doit suivre le destinataire jusqu'à son véritable domicile.
Par ce moyen très simple nous avons pu acquérir la certitude que les innombrables faux électeurs sur-désignés domiciliés chez les compères de la Calotte n'étaient point là, en réalité, puisque toutes les lettres nous sont revenues avec la mention : Inconnu à ce domicile, ou : Le destinataire est décédé à l'étranger.
Pas toutes les lettres cependant. On va le voir.

Le petit truc des « Blancs d'Eu »

Tous les colons achetés que sont les Scalbert, Scrive, Thiriez, Féron et autres Vraux appartiennent à cette catégorie de bigots fanatiques que l'on appelle, entre autres, les « blancs d'Eu », en mémoire de leurs cupidités au château de Combourg.
Le prototype de ces « blancs d'Eu » c'est la famille Scalbert et nous allons monter avec quel ferveur ces défenseurs du trône et de l'autel se sont fait aussi les défenseurs des fraudeurs.

Un faux électeur — il l'avoue lui-même — le rattaché LULIN Auguste a été domicilié par Billard 11, rue d'Anjou en 1912, puis rue Saint-Pierre, 2, en 1913 et en 1914, il est encore domicilié à cette adresse qui est celle de Henri Scalbert, banquier.
Une lettre recommandée fut envoyée au sieur Lulin, par les soins du Comité, au numéro 2 de la rue Saint-Pierre.
La lettre le trouva pas Lulin à ce domicile où il n'existait pas et alla le retrouver là où il est véritablement, dans un couvent de Chercq en Belgique.

LE FAUX ÉLECTEUR MALGRÉ LUI
Le sieur Lulin, qui est un homme innocent, reçut à Chercq la lettre du Comité. Et il prit sa bonne plume pour répondre avec la sincérité d'une conscience tranquille : Chercq (Belgique).

« Monsieur,
« J'ai eu huit domiciles différents à Lille pour un séjour de vingt-neuf ans. Depuis dix-huit mois je suis domicilié à Chercq, près Tournai.

« C'est vous dire que je ne suis plus électeur. »
Cet homme Lulin est peu familiarisé avec l'orthographe. C'est un instituteur libre ; il faut tout dire. Mais il n'est pas non plus au courant des dupes de Binauld ; il ne sait même pas qu'il est électeur, faux électeur à Lille ; on l'y fait voler ; il n'en sait rien.
Il le dit ; il n'y voit pas malice...

MAIS LES SCALBERT CRIENT :
« CASSE-TOU !
« Seulement, à peine Lulin avait-il mis sa lettre à la poste à l'adresse du Comité qu'il reçut de ses « hôtes » « blancs d'Eu » de la rue Saint-Pierre une lettre l'avertissant d'avoir à répondre qu'il était bien électeur à Lille et bien domicilié 2, rue Saint-Pierre...
Et Lulin, le faux électeur malgré lui dut répondre à la lettre et écrire une pitoyable seconde lettre qui était en même temps le mariage d'un aveu.
Dans cette seconde lettre Lulin démentait la première sous prétexte « de compléter et de rectifier ses renseignements antérieurs » !
Chercq (Belgique).

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.

Les aveux successifs de Lulin, d'abord qu'il n'est pas électeur à Lille, puis qu'il y est électeur ne sont-ils pas savoureux ! Ils peuvent servir d'exemples typiques des résultats grotesques de l'intervention des colons notaires, leurs « propriétaires », pour incliner les rattachés faux électeurs à faire de fausses déclarations.
M. Henri Scalbert, banquier, tout des chambres meublées à l'étranger, cela mérite une tribune gratuite et il faut que nous lui envoyions du monde !
Mais nous donnerons encore d'autres preuves de la noirceur d'âme... des « Blancs d'Eu » !

Les faux électeurs et le Juge

M. ROBERT DEPOUILLE UN COURRIER DE PROTESTATIONS SANS VALEUR.
LA POLICE A RECHERCHÉ EN VAIN LES FAUX DE MULTIPLES FAUX-ÉLECTEURS.

La journée d'hier s'est passée sans nouvelles intéressantes. M. le juge d'instruction Gobert a continué ses recherches dans les documents qu'il possède et soigneusement noté les découvertes qu'il a relevées.
Le magistrat continue à recevoir des lettres de protestation d'électeurs fictifs.
L'une de ces lettres, « blancs d'Eu » comme on les appelle, est adressée à M. le juge d'instruction, ce 2 juin 1914. Son auteur y fait en substance la déclaration suivante : « Je vous affirme, M. le juge d'instruction, que je suis légalement inscrit en qualité d'électeur à Lille.
« Les signatures M. de M... et M. de M... sont les signatures de M. de M... et M. de M... et sont rédigées de semblable façon.
« Ce sont là évidemment copies d'individus qui n'ont aucun intérêt à dévoiler leur personnalité et que nos confrères bien pensant ont cependant qualifiés de « protestataires indignés ».
« Excusez, pour terminer, la police va clore son enquête au sujet des adresses des électeurs fictifs qui lui ont été remises par M. Gobert.
« Il nous revient qu'à ce propos de très intéressantes constatations auraient été faites.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA COMMISSION DES FINANCES DU SENAT

Paris, 8 juin. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie à 3 heures sous la présidence de M. Peytral pour prendre communication de l'ordre du jour relatif aux articles 7 et 13 de la loi de finances (travaux complémentaires sur le revenu), adoptés le samedi 5 juin par la commission sénatoriale. L'impôt sur le revenu.
Elle entendra ensuite la lecture de deux rapports de M. de Selves, relatifs : l'un aux pensions des douaniers et des agents des eaux et forêts ; l'autre à l'ouverture de crédits aux ministères de la Guerre et des Finances.
Paris 8 juin. — La commission sénatoriale des finances a adopté le rapport de M. de Selves sur les pensions des douaniers et agents des eaux et forêts. Elle a repoussé le système de la semaine anglaise pour les établissements de la guerre et de la marine.

Le 6^e Congrès International des Chambres de Commerce

IL S'EST OUVERT HIER MATIN A PARIS
Paris, 8 juin. — Le sixième Congrès international des Chambres de Commerce s'est ouvert ce matin, à dix heures et demie, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous le haut patronage de M. Poincaré et la présidence de M. Raoul Péret, ministre du Commerce.
Le ministre fait son entrée au son des Marseillaises, exécutée par la Bande républicaine.
Parmi la nombreuse assistance, on remarque : le général Michel, gouverneur militaire de Paris ; M. Chassaigne-Goyon, président du Conseil municipal ; le préfet de la Seine et le préfet de police ; Sir Augustus Lee, conseiller d'ambassade britannique ; M. Kaempf, président du Reichstag ; le ministre de Commerce à Paris ; les ambassadeurs des Etats-Unis, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie ; MM. Legrand, ancien président de la Chambre de Commerce ; Prust, sénateur espagnol ; Boverat, président des Syndicats de la Bourse de Commerce de Paris ; Doumer, etc...
M. Lévy-Ménier, président de la Chambre de Commerce de Paris, remercie le ministre d'avoir bien voulu honorer de sa présence l'ouverture du Congrès et le prie d'exprimer toute la reconnaissance des nombreux délégués étrangers à M. Poincaré. Il remercie en outre M. Lévy, vice-recteur de l'Académie des Sciences, d'avoir offert l'hospitalité de la Sorbonne aux travaux du Congrès.
M. Chassaigne-Goyon, président du Conseil municipal, prend ensuite la parole.
Après une allocution de M. Cannon-Legrand, secrétaire du Congrès, qui se félicite que les représentants de 51 puissances aient répondu à l'invitation de la France, M. Raoul Péret, ministre du Commerce, déclare le Congrès international des Chambres de Commerce ouvert et salut, au nom du gouvernement de la République, les hôtes de la France et les assure que leurs délibérations seront fidèlement suivies dans l'avenir pour l'établissement des lois économiques et financières.

ESSENCE POUR AUTOS
MOTEURINE

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.

LA CRUISE M. RIBOT

Après diverses consultations, M. Ribot a informé hier soir le Président de la République qu'il acceptait la mission de former le Cabinet.

« Il a déclaré en sortant qu'il avait accepté officiellement la mission de former le Cabinet. » (Information).
« L'Agence Havas » nous confirme ainsi les dépêches précédentes :
Paris, 8 juin. — M. Ribot a poursuivi cet après-midi ses démarches.
Il a vu de nouveau M. Léon Bourgeois, avec qui il avait eu une première entrevue le matin, puis MM. Viviani, Aristide Briand, Jean Dupuy, Delcassé et Emile Combes.
M. Ribot s'est rendu à 9 heures et demie à l'Elysée, il a mis le président de la République au courant de ses démarches et lui a annoncé qu'il acceptait officiellement la mission de constituer le Cabinet.

Les consultations de M. Ribot LA MATINEE
Paris, 8 juin. — M. Ribot a quitté son domicile ce matin à 8 heures 50. Il s'est rendu au pied chez le Président du Sénat, où il est resté jusqu'à 9 heures 20, puis chez M. Dec... où, avec lequel il a conféré de 9 heures 25 à 10 heures.
Le sénateur du Pas-de-Calais a ensuite gagné le M. le sieur des Affaires étrangères et s'est entretenu avec M. Doumergue jusqu'à 10 heures 25. En quittant le quai d'Orsay, M. Ribot s'est rendu chez M. Clémentel, où il est arrivé à 10 heures 45.
Paris, 8 juin. — M. Ribot est sorti de chez M. Clémentel à 11 heures 15. Il nous a déclaré qu'il n'était pas mécontent de ses visites.
Il s'est ensuite rendu chez M. Peytral, avec lequel il a conféré de 11 heures 20 à 11 h. 30, puis chez M. Léon Bourgeois.
En quittant le domicile du sénateur de la Morne, M. Ribot est allé déjeuner. (L'Information).

L'APRES-MIDI
Visites à MM. Bourgeois, Viviani, Briand, Dupuy, Delcassé, Combes, Clémentel, etc.
M. Ribot, accompagné de son fils et de son secrétaire, a quitté la rue de Tournai en automobile, à 2 h. 10, et s'est rendu au ministère de l'Instruction publique, où il a conféré avec M. Viviani, pendant 40 minutes.
Le sénateur du Pas-de-Calais est ensuite retourné à la rue Palatine, pour reprendre avec M. Léon Bourgeois l'entretien interrompu par le déjeuner.
L'entrevue entre M. Ribot et M. Bourgeois a duré de 3 heures 05 à 3 heures 25. En quittant la rue Palatine, M. Ribot s'est rendu chez M. Briand, 52, avenue Kléber, où il arrive à 3 heures 50. (L'Information).

Paris, 8 juin. — M. Ribot sort de chez M. Briand à 4 h. 10. Son entretien avec l'ancien président du Conseil a duré vingt minutes.
M. Ribot se rend ensuite 3, rue Scribe, chez M. Jean Dupuy, où il arrive à 4 h. 30. Il confère avec lui jusqu'à 4 h. 55.
De là, M. Ribot se fait conduire à boulevard de Clichy, chez M. Delcassé, où il arrive à 5 h. 05.
L'entrevue avec le député de l'Ariège a duré 20 minutes.
A 5 heures 25, M. Ribot se rend 45, rue Claude-Bernard, chez M. Emile Combes. Il y reste que dix minutes, et se rend ensuite rue de Tournai, où M. Clémentel l'attendait. (L'Information).

Viviani refuse d'entrer dans la combinaison
Paris, 8 juin. — Viviani arrive chez M. Ribot à 6 h. 25 et en sort à 6 h. 40.
M. Clémentel quitte à son tour la rue de Tournai à 7 heures et nous déclare que M. Ribot ne sera à l'Elysée que vers 9 heures 30.
M. Ribot, que nous avons vu, semble satisfait du résultat de ses négociations. Les pourparlers sont en bonne voie, nous dit-il.
Le refus de M. Viviani d'entrer dans la combinaison est en fait la conséquence.

M. Ribot ne sait pas s'il sera en mesure de donner à M. Poincaré son acceptation définitive, mais il espère en tout cas la lui porter demain avant midi.
M. Ribot s'est assis jusqu'ici à la conférence avec MM. Bourgeois, Delcassé, Jean Dupuy et Clémentel. Il compte aussi obtenir la collaboration de M. Noulens.

M. Ribot accepte de constituer le Cabinet
Paris, 8 juin. — M. Ribot est arrivé à l'Elysée à 9 heures et demie.
Il en est sorti à 10 h. 10.

portance que les partisans les plus irréductibles de la loi de trois ans.
Je n'ai pu accepter la formule qui m'était proposée parce qu'elle était en contradiction avec la doctrine et les décisions de mon parti. Je suis avec mes amis politiques et les publicistes autorisés qu'il y a lieu de renforcer notre puissance militaire, mais par des moyens moins simplistes peut-être, mais plus efficaces que la loi de trois ans.
Ce n'est pas l'offre d'entrer dans une combinaison ministérielle qui pouvait me faire changer d'opinion.
« Veuillez agréer, etc...
Georges PONSOT,
député du Jura.

Promotion de l'Exposition de Gand OFFICIER

M. Auguste SAVARD, qui vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition de Gand, est le fondateur et le Président du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Etablissements SAVARD et Fils, et le créateur des Bijoux « FIX », aujourd'hui appréciés dans le monde entier, ayant déjà obtenu 5 Grands Prix aux Expositions Universelles de Paris 1900, Milan 1906, Londres 1909, Bruxelles 1910 et Gand 1913.
Aux Expositions de Turin 1911 et Roubaix 1911, M. Auguste Savard était membre du Jury et, de ce fait, hors concours. Il est Chevalier de la Légion d'honneur depuis août 1900.
La Société des Bijoux « FIX » qui compte 800 employés ou ouvriers dans ses trois établissements de Paris, de Gand et de Montigny, constitue la plus importante fabrique de bijouterie de France.
L'annonce de cette promotion a été accueillie avec la plus vive satisfaction dans les milieux professionnels, car elle ne vient pas seulement récompenser le grand industriel, mais surtout elle rend hommage au philanthrope qui de tout temps s'est dévoué passionnément aux œuvres de solidarité sociale, et en particulier, aux retraites pour la vieillesse auxquelles il a fait faire un pas énorme dans la corporation de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie.

Un gros procès en Belgique L'escroc Nestor Wilmart en Correctionnelle

Bruxelles, 8 juin. — La première audience de l'affaire Wilmart, qui s'est ouverte ce matin à 9 heures, devant la 9^e chambre correctionnelle un public considérable.
Les bancs réservés au barreau sont, longtemps avant l'ouverture de l'audience, complètement occupés par les avocats.
Dans un couloir, derrière le tribunal, sont empilés des montagnes de six titres de la société Gand-Terneuzen, est présidé par M. Delecour, assisté de MM. Olivier et Simons. Le siège du ministère public est occupé par M. le substitut L'... La défense de Nestor Wilmart est assurée par Me Louis Morichar, celle de Waecher par Me Edmond Picard ; celle de Raesquin, par Me Louis Huysmans, ministre d'Etat.
Les autres accusés sont Dethier, secrétaire de Waecher ; Van Henterwyck, agent de change, ancien co-accusé de la publication du journal « La Chronique », dont Waecher est directeur. Parmi les témoins convoqués, on remarque M. Demaret, commissaire de la société Gand-Terneuzen.

Un soldat adventiste en Conseil de Guerre

Berlin, 8 juin. — Le conseil de guerre spécial de Spandau vient de condamner à trois mois de prison un soldat de l'infanterie, déjà déchu par quatre mois, soupçonné de refus obstiné tout service pendant la journée du samedi. Cet homme appartient à la secte adventiste des adeptes de Miller, qui se refusent à servir dans les unités ou des militaires, au moins de l'infanterie. Cette secte croit à une résurrection prochaine et visible du Christ ; elle sanctifie le jour du sabbat, ne le trinité ni impose à ses membres la tempérance dans l'alcool. Venue d'Amérique, où elle a été fondée vers 1844 (Eglise de Washington), elle a fait un nombre assez appréciable de recrues dans les provinces de la Prusse orientale.

Un faux inspecteur des forêts

Berlin, 8 juin. — Après le fameux capitaine de Kopenick, après le faux bourgmestre Thormann-Alexander, l'on vient de découvrir à Sarrebrück un nouvel imposteur en la personne d'un individu qui, depuis quelques semaines, y avait pris possession de la poste aux chevaux. Mais, en parcourant par d'autant plus inexplicable que son auteur est originaire de Sarrebrück, et qu'il y est très connu. Sans les détails qu'il y a contractés, il aurait pu, fort probablement, continuer pendant longtemps son jeu.

Un cambrioleur chez le roi d'Angleterre

Londres, 8 juin. — Malgré les précautions prises pour empêcher toute tentative des suffragettes de pénétrer dans le palais de Buckingham, un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Harry Pike, a réussi à s'introduire à l'intérieur, au cours de la nuit de samedi à dimanche. Il a parcouru divers couloirs et a visité plusieurs chambres avant d'être découvert. Dans une chambre, il a enlevé les vêtements qu'il portait et les a remplacés par un costume qu'il a trouvé sur le dos d'un fauteuil, puis a repris sa course. Mais, en franchissant dans une autre salle, il s'est trouvé face à face avec un domestique qui lui a demandé ce qu'il désirait. Il a répondu qu'il s'était trompé et s'est excusé. Mais le domestique l'a suivi et a donné l'alarme.

En Albanie

LES INSURGÉS ALBANAIS BATTUS PAR LES TROUPES DU PRINCE DE WIED
Durazzo, 8 juin. — Un télégramme annonce que les troupes gouvernementales ont attaqué et battu complètement les insurgés près de Tirana.
Durazzo, 8 juin. — Le ministre d'Italie a eu hier une conférence avec le prince et les ministres, qui lui ont promis entière satisfaction relativement à l'incident de l'arrestation des notabilités italiennes. Le ministre d'Italie a insisté pour que la commission mixte procède à l'examen des papiers saisis par les officiers hollandais.
Le gouvernement albanais a adressé au ministre d'Italie une lettre officielle dans laquelle il lui renouvelle les assurances déjà données par écrit, relativement à la suite de l'incident.
La lettre ajoute que, lorsque la commission mixte, qui examine les papiers saisis, aura affirmé l'innocence du colonel Muricchio, le gouvernement albanais demandera au gouvernement hollandais le remplacement de auteurs responsables de l'incident.

ATTACHE ALBANAISE
CONTRE KORITZA
Athènes, 8 juin. — D'importantes forces albanaises ont pénétré hier dans la zone neutre établie autour de Koritza. Elles furent repoussées par les troupes albanaises placées sous les ordres du colonel Vary, après un vif engagement au cours duquel les Espiront ont eu plusieurs blessés, mais aucun tué.
Athènes, 8 juin. — D'importantes forces albanaises ont pénétré hier dans la zone neutre établie autour de Koritza. Elles furent repoussées par les troupes albanaises placées sous les ordres du colonel Vary, après un vif engagement au cours duquel les Espiront ont eu plusieurs blessés, mais aucun tué.
Athènes, 8 juin. — D'importantes forces albanaises ont pénétré hier dans la zone neutre établie autour de Koritza. Elles furent repoussées par les troupes albanaises placées sous les ordres du colonel Vary, après un vif engagement au cours duquel les Espiront ont eu plusieurs blessés, mais aucun tué.

FEUILLETON DU 8 JUIN. — N. 78

La Dot

« Fatalité »

par Georges MALDAGUE

C'était un robuste gaillard, tout jeune, que Claude avait déjà vu à la ferme. Il y avait été par les parents, lui souleva le buste avec une certaine peine.
La face paraît violacée.
Le chemise, qui couvrait seule le torse, s'échappa, comme une étoffe touchée par la flamme.
Les malheureux dégagèrent une forte odeur de soufre.
« Vite ! vite ! M. Varagniez, vite ! qu'on m'aide à le transporter... Il y a des soins à donner... peut-être n'est-il qu'étriqué... peut-être blessé... le ramener à la ferme, peut-être... le chemise, le chemise, le chemise... »
Les trois marchands de la cuisine étaient les faces à l'épave avec le corps lourd, que l'escalier précipitait à la rampe de fer ornée de lierre. On y entendit le pauvre garçon.

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.

« Monsieur, je prends la liberté de compléter et de rectifier mes renseignements antérieurs.
« Bien que gratifié, écrivait-il, d'une villa à la législature en Belgique, je reste locataire d'une chambre à Lille, 2, rue Saint-Pierre. En conséquence je remplis les conditions requises pour être électeur... »
Agréés, etc...
LULIN,
Maison Saint-Hubert, à Chercq.